



Ets CASTAING & Fils

B.P. 12

40501 SAINT-SEVER CEDEX

castaing

**DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITATION
D'UNE INSTALLATION CLASSEE
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

Article R.512-2 et suivants du Code de l'Environnement

**Préparation de conserves de
volailles et de plats cuisinés
à SAINT-SEVER (40)**

**Notice d'évaluation des incidences au
titre de « NATURA 2000 »**

*Application des articles L.414-4 et suivants du Code de l'Environnement
Décret n°2010-365 du 9 avril 2010*

Avril 2012

Dossier réalisé en collaboration avec :


Cabinet Nicolas Nouger
Conseil en Environnement

BUREAU D'ETUDES EN ENVIRONNEMENT
Membre du Groupement Professionnel OPHITE – Adhérent Afite
26 rue d'Espagne – 64100 BAYONNE
☎ 05 59 46 10 85 / fax 05 59 46 12 30 / nicolas.nouger@wanadoo.fr
www.cabinetnouger.com

Dossier n°09-025

SOMMAIRE DE LA NOTICE D'INCIDENCES NATURA 2000

1	PREAMBULE.....	6
2	RAPPEL SUR LA DEMARCHE NATURA 2000 - CONTEXTE REGLEMENTAIRE	8
2.1	- Le réseau NATURA 2000	9
2.2	- L'évaluation des incidences NATURA 2000.....	10
3	PRESENTATION DU PROJET ET DE SA LOCALISATION.....	11
3.1	- Localisation du projet.....	12
3.2	- Localisation du site NATURA 2000 à proximité du projet.....	16
3.3	- Description des activités des Ets CASTAING & Fils et nature des impacts	18
3.3.1	Description des activités du site des Ets CASTAING & FILS à Saint-Sever.....	18
3.3.2	Nature des impacts	18
4	PRESENTATION DU SITE NATURA 2000 « L'ADOUR » - ENJEUX SUR LE SITE DES ETS CASTAING & FILS	19
4.1	- Présentation générale du site NATURA 2000 « l'Adour ».....	20
4.2	- Les habitats d'intérêt communautaire.....	20
4.3	- Les espèces d'intérêt communautaire	25
4.4	- Conclusion sur les enjeux NATURA 2000 sur le site des Ets CASTAING & Fils...	27
5	EVALUATION DES INCIDENCES ET MESURES D'EVITEMENT ET DE REDUCTION ASSOCIEES	28
6	CONCLUSION	32
7	METHODES UTILISEES.....	33

TABLES DES ILLUSTRATIONS

✓ Figures :

Figure 1 : Localisation des Ets CASTAING & Fils à Saint-Sever (1/200 000).....	13
Figure 2 : Occupation des sols sur le secteur des Ets CASTAING & Fils à Saint-Sever (1/5000)	14
Figure 3 : Localisation des sites NATURA 2000 à proximité des Ets CASTAING & Fils	17

✓ Tableaux :

Tableau 1 : Les habitats d'intérêt communautaire recensés sur le site NATURA 2000 « l'Adour »	24
Tableau 2 : Les espèces d'intérêt communautaire recensées sur le site NATURA 2000 de « L'Adour »	26
Tableau 3 : Typologie des incidences du projet sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire	31

EVOLUTIONS DU DOCUMENT

N° d'affaire : 09-025		Nom du fichier : N2000-EtsCASTAING&Fils-1204c	
	Prénom, Nom	Fonction	Société
Rédigé par :	Julie CASTERA-NIN / Nicolas NOUGER	Chargée d'études / Chargé d'affaires	Cabinet NOUGER
Vérfié par :	Nicolas NOUGER	Chargé d'affaires	Cabinet NOUGER

Historique des modifications			
Nom fichier	Date	Modifications	Rédacteur/Vérificateur
N2000- EtsCASTAING&Fils- 1204c	Avril 2012	Création du document	Julie CASTERA-NIN / Nicolas NOUGER

1 PREAMBULE

Les Ets CASTAING & Fils bénéficient actuellement d'un récépissé de déclaration au titre de la législation sur les ICPE pour l'activité de « préparation ou conservation de produits alimentaires d'origine animale » (rubrique ICPE n°2221).

Le présent dossier de demande d'autorisation se justifie par la nécessité de régulariser la situation administrative de l'établissement. En effet, avec une quantité de produits entrants supérieure à 2 tonnes par jour, l'établissement est soumis au régime de « l'autorisation » pour la rubrique 2221.

Le site des Ets CASTAING & Fils à Saint-Sever est localisé en rive droite de l'Adour. Il rejette ces eaux industrielles dans la STEP communale, dont l'exutoire est l'Adour, et infiltre ses eaux pluviales de ruissellement dans la nappe d'accompagnement, connectée à l'Adour.

« L'Adour » constitue la Zone Spéciale de Conservation (ZSC) n° FR7200724 du réseau NATURA 2000 désignée au titre de la Directive « Habitats Faune Flore ».

Les articles L.414-1 à L.414-7 et R.414-1 à R.414-24 du Code de l'environnement, qui transposent les dispositions de la Directive « Habitats Faune Flore », précisent que les projets soumis à un régime d'approbation administrative et dont la réalisation est de nature à affecter de façon notable un site classé « NATURA 2000 » font l'objet d'une évaluation de leurs incidences au regard des objectifs de conservation du site, et que « les programmes ou projets situés en dehors et à proximité d'un site NATURA 2000 doivent faire l'objet d'une évaluation de leurs incidences si du fait de la distance, de la topographie, de l'hydrographie et du fonctionnement des écosystèmes, ils sont susceptibles d'affecter le site de façon notable ».

Ainsi, conformément à la réglementation (Art 414-23 du Code de l'Environnement), aux différents guides du Ministère chargé de l'écologie pour l'évaluation des incidences NATURA 2000 et au décret n°2010-365 du 9 avril 2010, ce volet d'incidences NATURA 2000 comportera :

- ✓ La description du projet, accompagnée d'un plan de situation permettant de localiser les travaux, ouvrages et aménagements envisagés par rapport au(x) site(s) NATURA 2000 ;
- ✓ La description du ou des sites NATURA 2000 concerné(s), et l'analyse de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces qui ont justifié leur désignation, à l'échelle globale des sites et plus locale du projet ;
- ✓ L'analyse des effets temporaires ou permanents, directs ou indirects, du projet sur l'état de conservation des habitats naturels et des espèces qui ont justifié la désignation du ou des sites NATURA 2000 ;
- ✓ Les mesures de nature à supprimer ou réduire les effets dommageables ;
- ✓ Une conclusion sur l'atteinte ou non portée à l'intégrité du site NATURA 2000 ;
- ✓ Une analyse des méthodes (et des sources de données) utilisées pour évaluer les incidences sur le site NATURA 2000.

Cette évaluation des incidences NATURA 2000 est CIBLÉE sur l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire pour lesquels le ou les sites ont été désignés, et conformément à l'Art. R.414-23 du Code de l'environnement, elle est « PROPORTIONNEE à l'importance du document ou de l'opération et aux enjeux de conservation des habitats et des espèces en présence ».

2 RAPPEL SUR LA DEMARCHE NATURA 2000 - CONTEXTE REGLEMENTAIRE

2.1 - LE RESEAU NATURA 2000

Le réseau NATURA 2000 a pour objectif de préserver la diversité biologique sur le territoire de l'Union Européenne. Il assure le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvage d'intérêt communautaire.

Ce réseau est composé de deux types de sites :

- Les **ZPS** (Zones de Protection Spéciale), relevant de la directive européenne n°79/409/CEE du 6 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages, dite Directive « Oiseaux » ;
- Les **ZSC** (Zones Spéciales de Conservation), relevant de la directive européenne n°92/43/CEE du 21 mai 1992 relative à la conservation des habitats naturels ainsi que la faune et de la flore sauvages, dite Directive « Habitats Faune Flore ».

La procédure finale de désignation diffère selon les directives. Les ZPS, au titre de la Directive « Oiseaux », sont d'abord désignées en droit national par arrêté ministériel, puis elles sont notifiées à la Commission Européenne. Pour la désignation des ZSC, la Directive « Habitats Faune Flore » a défini un processus communautaire, en plusieurs étapes. Ainsi, dans un premier temps, les États membres établissent des propositions de Sites d'Importance Communautaire (**pSIC**) qu'ils notifient à la Commission Européenne. Ces propositions sont alors retenues, à l'issue d'une évaluation communautaire, pour figurer sur l'une des listes biogéographiques de Sites d'Importance Communautaire (SIC), liste faisant l'objet d'une décision de la Commission publiée au journal officiel de l'Union Européenne. C'est seulement à ce stade que les États doivent désigner, dans un délai maximal de 6 ans, ces SIC en droit national, sous le statut de Zone Spéciale de Conservation (ZSC).

Actuellement le réseau français de sites NATURA 2000 compte 1 369 Sites d'Intérêts Communautaires (SIC) et 384 Zones de Protection Spéciales (ZPS) soit 6,9 millions d'hectares de surface terrestre. Les sites marins sont au nombre de 207 et représentent 4,1 millions d'hectares¹.

Pour chaque site retenu, l'Etat établit un DOcument d'OBjectifs (DOCOB) qui définit les orientations de gestion et de conservation, les modalités de leur mise en œuvre et les dispositions financières d'accompagnement.

¹ Site internet Portail du réseau Natura2000, chiffres clefs mis à jour en novembre 2011

2.2 - L'ÉVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000

Les alinéas 3 et 4 de l'article 6 de la Directive « Habitats Faune Flore » posent les fondements et principes de l'évaluation des incidences NATURA 2000² :

Article 6 de la Directive « Habitats », extraits :

3. Tout plan ou projet non directement lié ou nécessaire à la gestion du site mais susceptible d'affecter ce site de manière significative, individuellement ou en conjugaison avec d'autres plans et projets, fait l'objet d'une évaluation appropriée de ses incidences sur le site eu égard aux objectifs de conservation de ce site. Compte tenu des conclusions de l'évaluation des incidences sur le site et sous réserve des dispositions du paragraphe 4, les autorités nationales compétentes ne marquent leur accord sur ce plan ou projet qu'après s'être assurées qu'il ne portera pas atteinte à l'intégrité du site concerné et après avoir pris, le cas échéant, l'avis du public.

4. Si, en dépit de conclusions négatives de l'évaluation des incidences sur le site et en l'absence de solutions alternatives, un plan ou projet doit néanmoins être réalisé pour des raisons impératives d'intérêt public majeur, y compris de nature sociale ou économique, l'État membre prend toute mesure compensatoire nécessaire pour assurer que la cohérence globale de Nature 2000 est protégée. L'État membre informe la Commission des mesures compensatoires adoptées. Lorsque le site concerné est un site abritant un type d'habitat naturel et/ou une espèce prioritaires, seules peuvent être évoquées des considérations liées à la santé de l'homme et à la sécurité publique ou à des conséquences bénéfiques primordiales pour l'environnement ou, après avis de la Commission, à d'autres raisons impératives d'intérêt public majeur.

L'évaluation des incidences au titre de NATURA 2000 a été transcrite en droit français :

- ✓ Article L414-4 à L414-7 du Code de l'Environnement, Partie législative ;
- ✓ Article R 414-19 et suivants du Code de l'Environnement, Partie réglementaire.

Ces dispositions règlementaires ont été renforcées récemment à travers la circulaire du 15 avril 2010 relative à l'évaluation des incidences au titre de NATURA 2000.

On rappellera que l'article R414-23 précise notamment que l'évaluation des incidences est **ciblée** sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire et **proportionnée** à la nature des projets et de leurs impacts.

Ainsi, l'évaluation des incidences constitue une pièce à part entière du dossier de demande d'autorisation. Elle peut-être incluse dans l'étude d'impact mais ne se substitue pas au volet «milieux naturels » de celle-ci.

Le contenu général de l'évaluation des incidences au titre de NATURA 2000 est en particulier décrit dans l'article R414-23.

² Source : EURLEX

3 PRESENTATION DU PROJET ET DE SA LOCALISATION

3.1 - LOCALISATION DU PROJET

L'établissement, objet de la demande d'autorisation, est implanté dans la zone industrielle de Péré, sur le territoire de la commune de Saint-Sever (40500), dans le département des Landes.

Les cartes suivantes, extraites de l'étude d'impact, présentent la localisation de l'établissement sur la commune de Saint-Sever et l'occupation des sols sur la zone considérée.



Figure 1 : Localisation des Ets CASTAING & Fils à Saint-Sever (1/200 000)



Figure 2 : Occupation des sols sur le secteur des Ets CASTAING & Fils à Saint-Sever (1/5000)

Les Ets CASTAING & Fils sont localisés sur les parcelles cadastrées section AB n°11 et 12 de la commune de Saint-Sever, sur une surface de 18 191 m².

Les terrains concernés sont entourés par la RD924, MONSIEUR MEUBLES, les Ets DELPEYRAT, les habitations du lotissement « Lapaloque » et le bâtiment réunissant AIS et QUALISUD. Le contexte local est ainsi très anthropisé.

Ils présentent une topographie plane, à une altitude d'environ 38 mNGF, et ne sont parcourus par aucun cours d'eau.

La totalité du territoire de Saint-Sever est située dans le bassin versant de l'Adour.

3.2 - LOCALISATION DU SITE NATURA 2000 A PROXIMITE DU PROJET

La carte suivante présente la localisation des sites NATURA 2000 présents à proximité du site des Ets CASTAING & Fils.

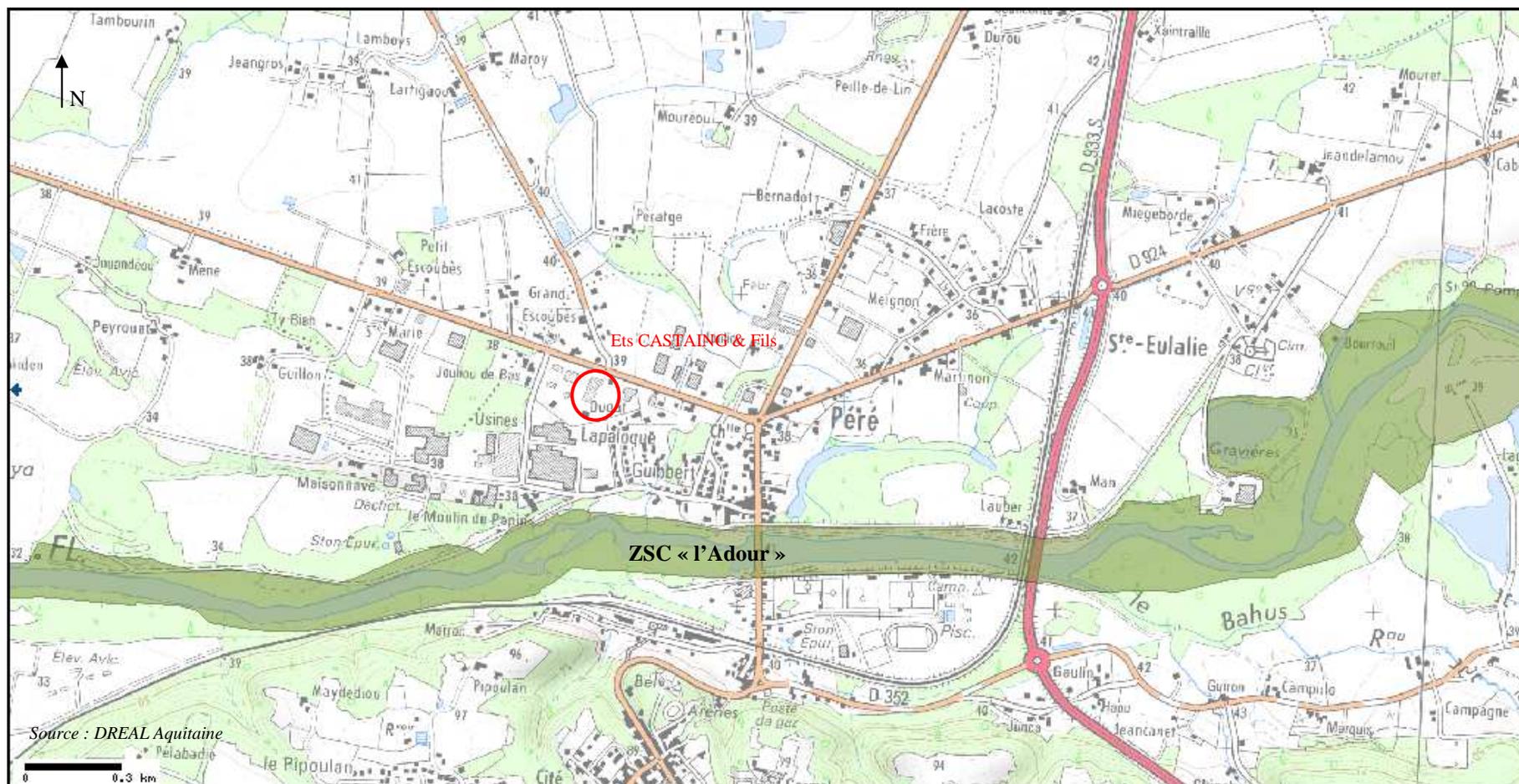


Figure 3 : Localisation des sites NATURA 2000 à proximité des Ets CASTAING & Fils

Un seul site du réseau NATURA 2000 est donc présent à proximité des Ets CASTAING & Fils, la Zone Spéciale de Conservation (ZSC) « l'Adour ». La zone des saligues de l'Adour, qui se développent dans le lit majeur du fleuve se trouvant à un peu plus de 250 m au Sud des limites de l'établissement.

3.3 - DESCRIPTION DES ACTIVITES DES ETS CASTAING & FILS ET NATURE DES IMPACTS

3.3.1 Description des activités du site des Ets CASTAING & FILS à Saint-Sever

Les Ets CASTAING & Fils de Saint-Sever sont spécialisés dans la préparation de conserves de volailles (canards et oies) et de plats cuisinés divers :

- foies gras, produits traiteur, pâtés, confits ;
- magrets séchés ou fumés ;
- pièces de volailles crues ;
- truffes, champignons ;
- plats cuisinés, sauces, soupes, etc.

Les procédés mis en œuvre au sein de chacun des ateliers de transformation des Ets CASTAING & Fils de Saint-Sever sont décrits au *Chapitre 4. Description des activités – Procédés de fabrication*, de la 1^{ère} partie de ce dossier (*Demande d'Autorisation*). Le lecteur s'en référera.

Note importante : Aucune extension de l'emprise actuelle de l'établissement, aucune modification des activités, ni aucun chantier n'aura lieu sur le site de Saint-Sever.

3.3.2 Nature des impacts

Les impacts potentiels sur le milieu naturel du site des Ets CASTAING & Fils de Saint-Sever sont les suivants :

- Dérangement des espèces animales par les activités humaines sur le site : mouvements du personnel, bruit lié à l'activité, etc. ;
- Risque de pollution directe de l'Adour et des milieux associés suite au rejet des eaux industrielles traitées par la STEP communale dans le fleuve ;
- Risque de pollution indirecte de l'Adour et des milieux associés suite à l'infiltration des eaux pluviales et des eaux des autoclaves, de lavage du linge et des condensats de chaudière, des effluents prétraités par les fosses septiques provenant de sanitaires de l'usine principale, des bureaux au nord-est et du bâtiment éviscération, dans la nappe connectée au fleuve.

Ces impacts n'auront pas nécessairement d'incidence sur l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation du site NATURA 2000 « l'Adour ».

Remarques : l'étude d'impact (partie II du DDAE) a conclu à l'impact négligeable des émissions atmosphériques des Ets CASTAING & Fils, qui sont liés à l'activité de fumage d'une partie de la production et aux produits de combustion du gaz naturel alimentant les brûleurs de la chaudière et des ballons d'eau chaude. Ils ne sont donc pas pris en compte ici.

**4 PRESENTATION DU SITE NATURA 2000
« L'ADOUR » - ENJEUX SUR LE SITE DES ETS
CASTAING & FILS**

4.1 - PRESENTATION GENERALE DU SITE NATURA 2000 « L'ADOUR »

L'Adour est un fleuve du Sud-ouest de la France dont le bassin versant présente une superficie de 16 900 km². Long de 325 km, il naît dans les Pyrénées au Col du Tourmalet à 2 115 m d'altitude, et se jette dans le Golfe de Gascogne. Son bassin versant concerne deux régions (Aquitaine et Midi-Pyrénées) et quatre départements (Pyrénées-Atlantiques, Landes, Hautes-Pyrénées et Gers).

D'un point de vue hydrologique, l'Adour a un régime complexe et imprévisible. A sa naissance dans les Pyrénées, la concentration des eaux se fait rapidement avec un fort apport nival. L'Adour devient rapidement un fleuve de coteaux avec un régime pluvio-nival puis, après 70 km, son régime est celui d'un fleuve de plaine. Le réseau hydrographique est très dense avec plus de 20 000 km d'affluents. Dans le Bas Adour, les affluents en rive gauche (les Gaves réunis d'origine montagnarde) lui donnent un régime plus turbulent.

La ZSC n°FR7200724 « L'Adour » est doté d'un DOCUMENT d'OBJECTIF (DOCOB) qui sert de référence pour l'évaluation de l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation de ce site NATURA 2000. Il a été élaboré par l'Institution Adour en mai 2011.

4.2 - LES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Le tableau suivant présente les habitats d'intérêt communautaire recensés sur le site NATURA 2000 de « l'Adour », ainsi que leur état de conservation.

Habitat d'intérêt communautaire (Annexe I de la Directive « Habitats »)	Code NATURA 2000	Localisation sur le site NATURA 2000	Etat de conservation de l'habitat sur le site NATURA 2000
Estuaires	1130	Présent sur tout le lit mineur de l'Adour, de son embouchure jusqu'à Urt.	Etat de conservation moyen : l'estuaire de l'Adour est entièrement canalisé par des digues et des enrochements, les échanges latéraux sont de faible intensité, la qualité de l'eau dans l'estuaire est classée mauvaise
Replats boueux ou sableux exondés à marée basse	1140	Présent de l'embouchure à la confluence avec les Gaves réunis	Etat de conservation moyen compte tenu des fortes pressions anthropiques liées aux activités présentes sur le bassin versant et dans la zone estuarienne
Lagunes côtières	1150*	Présent au parc Izadia sur la commune d'Anglet	Bon état de conservation
Prés salés du bas schorre	1330-1	Présent dans la zone estuarienne de l'Adour à Bayonne dans un contexte portuaire	Mauvais état de conservation (contexte portuaire, aménagements de l'estuaire tels que les enrochements et les dragages, les espèces invasives fortement présentes)
Prés salés du haut schorre	1330-3	Présent au parc Izadia sur la commune d'Anglet	Bon état de conservation
Dunes mobiles embryonnaires	2110	Présent sur une plage de sable à Anglet dans la zone estuarienne de l'Adour	Etat de conservation moyen (forte pression anthropique)
Dunes côtières fixées à végétation herbacée (dunes grises)	2130*	Présent au parc Izadia sur la commune d'Anglet sous deux formes de pelouses pionnières sur sable correspondant à deux stades dynamiques	Etat de conservation moyen (colonisation importante de l'habitat par les ligneux et espèces invasives)
Dunes boisées littorales thermo-atlantiques à Chêne liège	2180-3	Présent au parc Izadia sur la commune d'Anglet	Etat de conservation moyen du fait de la présence d'espèces végétales invasives
Aulnaies, saulaies, bétulaies et chênaies pédonculées marécageuses arrière-dunaires	2180-5	Présent au parc Izadia sur la commune d'Anglet	Non connu

Habitat d'intérêt communautaire (Annexe I de la Directive « Habitats »)	Code NATURA 2000	Localisation sur le site NATURA 2000	Etat de conservation de l'habitat sur le site NATURA 2000
Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation du <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou des <i>Isoëto-Nanojuncetea</i>	3130	Présent au parc Izadia sur la commune d'Anglet	Etat de conservation moyen du fait de la présence d'espèces végétales invasives et/ou non caractéristiques
Plans d'eau eutrophes avec végétation enracinée avec ou sans feuilles flottantes	3150-1	Présent dans les zones de saligues des anciens méandres de l'Adour. Il est présent dans des plans d'eau eutrophes moyennement profonds	Bon état de conservation
Plans d'eau eutrophes avec dominance de macrophytes libres flottants à la surface de l'eau	3150-3	Présent sur des plans d'eau eutrophes, d'origines anthropiques ou issues des divagations passées de l'Adour	Bon état de conservation
Rivières, canaux et fossés eutrophes des marais naturels	3150-4	Présent dans les bras morts et les annexes hydrauliques de l'Adour	Etat de conservation moyen dans 77% des cas : les annexes hydrauliques de l'Adour ne sont pas bien connectées, ce qui entraîne une mise en assec naturelle des bras morts tôt dans la saison préjudiciable pour l'habitat. L'habitat est en bon état de conservation sur seulement 18% de sa surface totale sur le site. Il est considéré comme mauvais (sur 5%) en cas de forte dégradation du milieu.
Rivières eutrophes (d'aval), neutres à basiques, dominées par des Renoncules et des Potamots	3260-5	Présent sous forme d'herbiers denses enracinés dans le lit mineur de l'Adour dans les zones de radiers et de plats et principalement dans la partie "Adour moyen".	Bon état de conservation
Ruisseaux et petites rivières eutrophes neutres à basiques	3260-6	Présent dans les eaux faiblement courantes des bras morts et des annexes hydrauliques de l'Adour. Il est principalement présent sous la forme d'herbiers denses qui s'installent dans les petits ruisseaux qui drainent les zones de saligues.	Bon état de conservation sur 45% de sa surface totale sur le site et moyen sur 55%

Habitat d'intérêt communautaire (Annexe I de la Directive « Habitats »)	Code NATURA 2000	Localisation sur le site NATURA 2000	Etat de conservation de l'habitat sur le site NATURA 2000
Rivières avec berges vaseuses avec végétation du <i>Chenopodium rubri p.p.</i> et du <i>Bidention p.p.</i>	3270	Présent sur les dépôts alluviaux vaseux laissés par le fleuve dans la partie "Adour moyen".	Bon état de conservation dans 80% des cas. Il est moyen sur 20% de la superficie totale de l'habitat qui est souvent envahi d'espèces non caractéristiques
Mégaphorbiaies eutrophes des eaux douces	6430-4	Réparties à proximité de l'eau dans la partie « Adour moyen ». Elles occupent préférentiellement les berges immédiates de l'Adour et les bras morts	Bon état de conservation dans 40% des cas. Le reste est dans un état de conservation moyen voire mauvais (évolution en ronciers du fait de l'incision du lit qui ne permet plus une inondation régulière et un apport en alluvions riches en matières nutritives, présence d'espèces invasives)
Mégaphorbiaies oligohalines	6430-5	Présent dans la partie de l'Adour soumise à la marée à partir de Saubusse et jusqu'à Bayonne.	Bon état de conservation sur 40% de sa surface, et moyen voire mauvais sur le reste (48 et 11%) : dégradation par la gestion des berges, la présence espèces envahissantes
Pelouses maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)	6510	Présent sur le haut des berges de l'Adour	Bon état de conservation
Saulaies arborescentes à Saule blanc	91E0-1*	Présent soit directement sur les berges le long du lit mineur, soit dans les bras morts de l'Adour	<p>Mauvais état de conservation (47%) : l'assèchement progressif des saulaies du fait de l'abaissement de la ligne d'eau de l'Adour, colonisation par des espèces envahissantes (Erable negundo,...).</p> <p>Les saulaies en bon état de conservation représentent 13% de la surface totale de l'habitat sur le site. Il s'agit de saulaies qui sont présentes dans les annexes hydrauliques fonctionnelles et bien connectées à l'Adour ou à des formations positionnées sur les bancs de graviers et les berges qui subissent les crues régulières du fleuve.</p>

Habitat d'intérêt communautaire (Annexe I de la Directive « Habitats »)	Code NATURA 2000	Localisation sur le site NATURA 2000	Etat de conservation de l'habitat sur le site NATURA 2000
Aulnaies-frênaies à Laîche espacée des petits ruisseaux	91E0-11*	Présent en ripisylve sur le pied des berges immédiates de l'Adour et dans les anciens méandres et annexes hydrauliques sur les sols gorgés d'eau	L'état de conservation est bon sur 63% de sa surface. Il est moyen sur les autres 37% car l'habitat est dégradé soit par la présence de l'Erable negundo soit par l'assèchement progressif des berges du fait de l'enfoncement du lit de l'Adour.
Forêts mixtes de Quercus robur, Ulmus laevis, Ulmus minor, Fraxinus excelsior ou Fraxinus angustifolia riveraines des grands fleuves (Ulmenion minoris)	91F0	Présent sur les berges du lit mineur sous la forme d'une ripisylve plus ou moins dense (parfois résiduelle), au-dessus des saulaies blanches quand elles existent, sur les anciens méandres du fleuve où, par assèchement progressif, sur la plaine alluviale dans le lit majeur de l'Adour. Dans ce contexte, l'habitat est parfois exploité comme, par exemple, les chênaies de production des Barthes de l'Adour ou, plus en amont, des communes d'Onard et de Poyanne.	L'état de conservation est bon sur 11%, moyen sur 47% et mauvais sur 39% de l'habitat du site. L'état de conservation est bon dans les chênaies qui présentent l'ensemble des strates de végétation et qui ne sont pas dégradées
Galeries et fourrés riverains méridionaux (Nerio-Tamaricetea et Securinegion tinctoriae)	92D0	Présent au parc Izadia sur la commune d'Anglet	Etat de conservation moyen à mauvais pour cause de colonisation par des espèces invasives

Tableau 1 : Les habitats d'intérêt communautaire recensés sur le site NATURA 2000 « l'Adour »

Aucun de ces habitats d'intérêt communautaire n'est présent sur l'emprise des Ets CASTAING & Fils ou à proximité immédiate.

En effet, comme cela a été décrit plus, les Ets CASTAING & Fils sont intégrés au contexte très anthropisé de la ZI de Péré : voies de communication, trottoirs, parkings et cours intérieures bitumées.

4.3 - LES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Le tableau suivant présente les espèces d'intérêt communautaire recensées sur le site NATURA 2000 de « l'Adour », ainsi que leur état de conservation.

Espèces d'intérêt communautaire	Code	Etat de conservation sur le site NATURA 2000
Loutre d'Europe (<i>Lutra lutra</i>)	1355	Contacté à Bordères Nombreux habitats favorables à l'espèce sur le site NATURA 2000
Vison d'Europe (<i>Mustela lutreola</i>)	1356	Potentiellement présent sur l'ensemble du linéaire de l'Adour
Barbastelle (<i>Barbastella barbastellus</i>)	1308	Régulièrement contactée sur le site, notamment à Bordères
Minioptère de Schreibers (<i>Miniopterus schreibersii</i>)	1310	Contacté à Bordères, données insuffisantes sur le reste du site
Angélique à fruits variables (<i>Angelica heterocarpa</i>) *	1607*	Potentiellement présente de Bayonne à Tercis-les-bains Habitat préférentiel : « mégaphorbiaie oligohaline », mais peut également s'implanter sur des enrochements comblés par des dépôts vaseux
Marsiléa à quatre feuilles (<i>Marsilea quadrifolia</i>)	1428	Identifiée sur le site naturel de Bordères où les stations sont peu nombreuses mais l'espèce y est abondante Potentiellement présente sur les mares et plans d'eau bordant l'Adour
Lucane cerf-volant (<i>Lucanus cervus</i>)	1083	Présent à Bordères, données insuffisantes sur le reste du site
Agrion de Mercure (<i>Coenagrion mercuriale</i>)	1044	Présent à Bordères, données insuffisantes sur le reste du site
Grand Capricorne (<i>Cerambyx cerdo</i>)	1079	Présent à Bordères et Onard, données insuffisantes sur le reste du site
Cuivré des marais (<i>Lycaena dispar</i>)	1060	Espèce signalée à Bordères et Gousse, données insuffisantes sur le reste du site
Gomphe de graslin (<i>Gomphus graslinii</i>)	1046	Présent à Bordères ; données insuffisantes sur le reste du site
Cordulie à corps fin (<i>Oxygastra curtisii</i>)	1041	Observée à Bordères. Potentiellement présente sur l'ensemble du site NATURA 2000
Damier de la Succise (<i>Euphydryas aurinia</i>)	1065	Présent à Bordères, données insuffisantes sur le reste du site

Espèces d'intérêt communautaire	Code	Etat de conservation sur le site NATURA 2000
Lamproie marine (<i>Petromyzon marinus</i>)	1095	Espèce bien représentée sur le bassin versant de l'Adour, en raison de la présence d'un biotope favorable à la fois pour sa reproduction que pour l'accueil de ses larves. Elle colonise un linéaire important du fleuve car on la retrouve bien en amont des limites du site NATURA 2000 : limite actuelle du front de colonisation située en aval du seuil du pont de Jû-Belloc dans le département du Gers (Migradour, 2005). La population de l'espèce semble en augmentation
Lamproie fluviatile (<i>Lampetra fluviatilis</i>)	1099	Non connu
Lamproie de Planer (<i>Lampetra planeri</i>)	1096	Faiblement présente sur le fleuve en lui-même, on la trouve surtout sur les affluents rive droite. Les densités trouvées semblent importantes (jusqu'à 15000 individus/ha) Le fleuve Adour en lui-même n'est pas un site majeur pour cette dernière.
Grand Alose (<i>Alosa alosa</i>)	1102	Espèce qui colonise le cours moyen de l'Adour. l'essentiel de la reproduction s'effectue aujourd'hui entre Saint-Sever et Saint-Maurice. 24 frayères ont été recensées entre l'embouchure de la Midouze et la digue de Barcelone du Gers (16 actives et 8 potentielles) Espèce fortement en danger sur le bassin versant de l'Adour
Alose feinte (<i>Alosa fallax</i>)	1103	Peu de données sur l'espèce grand site de reproduction, qui se situe à l'aval du barrage d'Onard Moins en danger que la Grande Alose
Saumon atlantique (<i>Salmo salar</i>)	1106	Les saumons n'empruntent l'Adour que sur quelques kilomètres, de l'embouchure à la confluence de l'Adour et des Gaves réunis, à une trentaine de kilomètres de la mer (c'est sur ces 30 km que s'effectue la majeure partie de l'activité de pêche professionnelle de cette espèce). Les saumons remontent ensuite les gaves pour s'y reproduire. L'intérêt de l'Adour pour cette espèce est relativement limité en termes d'habitats car elle ne l'utilise que pour sa migration
Toxostome (<i>Chondrostoma toxostoma</i>)	1120	Population autrefois importante. Actuellement plus que quelques individus
Bouvière (<i>Rhodeus sericeus amarus</i>)	1134	Espèce présente sur le fleuve depuis seulement quelques années. L'hypothèse principale de sa présence actuelle serait les empoissonnements réalisés par les associations de pêche. Actuellement, il existe deux sites où elle a été inventoriée : Grenade sur-Adour et Saint-Sever.

Tableau 2 : Les espèces d'intérêt communautaire recensées sur le site NATURA 2000 de « L'Adour »

Aucune de ces espèces d'intérêt communautaire n'a fait l'objet d'observation sur le site des Ets CASTAING & Fils ou à proximité.

Ces espèces sont inféodées aux milieux aquatiques ou humides, absents du site industriel considéré. Par ailleurs, aucun arbre susceptible d'accueillir le Lucane Cerf-volant ou le Grand Capricorne n'a été recensé sur le secteur des Ets CASTAING & Fils.

Rappelons que le site des Ets CASTAING & Fils est implanté dans un contexte totalement anthropisé, où l'on trouve de nombreuses industries, et qui ne présente pas les conditions écologiques (tranquillité, corridor de déplacement, milieu aquatique, etc.) recherchées par la plupart des espèces considérées ici.

Les milieux favorables se trouvent en revanche sur les saligues de l'Adour et le lit mineur du fleuve, à plus de 250 mètres des limites Sud de l'établissement industriel considéré.

4.4 - CONCLUSION SUR LES ENJEUX NATURA 2000 SUR LE SITE DES ETS CASTAING & FILS

Le site même des Ets CASTAING & Fils ne présente aucun enjeu particulier au titre de NATURA 2000. Aucun habitat ou espèce d'intérêt communautaire n'y est recensé. Les terrains considérés sont actuellement occupés par les installations existantes et le site est entouré par d'autres industries.

Les enjeux sont en revanche localisés sur l'Adour et les milieux associés, à un peu plus de 250 mètres au Sud des limites de l'établissement industriel. **Une attention particulière doit donc être portée aux incidences de l'établissement sur le cours d'eau (qualité, obstacle à la remontée des poissons, et régime hydraulique).**

5 EVALUATION DES INCIDENCES ET MESURES D'EVITEMENT ET DE REDUCTION ASSOCIEES

Ce paragraphe a pour objectif de déterminer les incidences des activités des Ets CASTAING & Fils de Saint-Sever sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire du site NATURA 2000 « l'Adour ».

Le tableau suivant rappelle la nature des impacts du fonctionnement de l'établissement sur le milieu naturel et précise les incidences potentielles sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire du site « l'Adour », ainsi que les mesures permettant d'éviter ou de réduire ces incidences.

La dernière colonne de ce tableau précise si, malgré les mesures d'évitement et de réduction d'impacts définies, il reste des incidences résiduelles sur les espèces et habitats d'intérêt communautaire du site NATURA 2000.

Effet du fonctionnement de l'établissement	Impacts potentiels sur le milieu naturel	Incidences potentielles sur les espèces et habitats d'intérêt communautaire	Mesures d'évitement et de réduction	Incidences résiduelles sur l'état de conservation NATURA 2000
Activités humaines : bruit, circulation et mouvements du personnel, etc.	Dérangement des espèces animales	<p style="text-align: center;">NON</p> (distance trop importante : plus de 250m, contexte anthropisé de la ZI du Péré, espèces d'intérêt communautaire non présentes sur le site car inféodées aux zones humides et milieux aquatiques)	/	/
Rejet des eaux industrielles traitées par la STEP communale dans l'Adour	<p>En l'absence de mesures spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Risque de pollution directe du fleuve et des milieux associés - Risque de modification du régime hydraulique 	<p>En l'absence de mesures spécifiques, risque d'altération des habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Prétraitement interne des effluents avant envoi vers la STEP - Contrôles périodiques réalisés par le Laboratoire Départemental des Landes en aval de la station de prétraitement et en amont du rejet dans le réseau public EU (résultats conformes) - Travaux prévus sur la STEP : déconnexion des eaux usées industrielles et urbaines sur la zone du Péré / réaménagement de la STEP des eaux usées industrielles (25000 EH). Rejets projetés de la nouvelle STEP conforme aux exigences de qualité de l'Adour - Convention de rejet, acceptabilité des effluents des Ets CASTAING & Fils 	/
Infiltration des eaux pluviales, des eaux des autoclaves, de lavage du linge et des condensats de chaudière, effluents prétraités par fosses	<p>En l'absence de mesures spécifiques, risque de pollution indirecte du fleuve et des milieux associés</p>	<p>En l'absence de mesures spécifiques, risque d'altération des habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Etudes en cours afin de déterminer les aménagements à engager pour qu'à terme, les puisards ne reçoivent que les eaux pluviales (suppression de l'actuel rejet des eaux d'autoclaves et des condensats de chaudière dans les puisards et redirection des eaux de lavage vers le prétraitement 	/

Effet du fonctionnement de l'établissement	Impacts potentiels sur le milieu naturel	Incidences potentielles sur les espèces et habitats d'intérêt communautaire	Mesures d'évitement et de réduction	Incidences résiduelles sur l'état de conservation NATURA 2000
septiques provenant de sanitaires de l'usine principale, des bureaux au nord-est et du bâtiment éviscération dans la nappe, connectée à l'Adour			interne et les effluents des fosses septiques vers des dispositifs d'épandage - L'exploitant étudie l'opportunité et l'efficacité de la mise en place d'un séparateur à hydrocarbures pour le traitement des eaux de ruissellements sur les voiries - Mesures actuelles pour éviter les pollutions chroniques ou accidentelles (surfaces imperméabilisées) et mesures supplémentaires prévues (stockage des produits liquides sur rétention étanche et réserve de produits absorbants)	

Tableau 3 : Typologie des incidences du projet sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire

Remarque importante : les travaux prévus sur la STEP de Saint-Sever pour déconnecter les eaux urbaines et les eaux industrielles, améliorer le traitement des eaux industrielles et créer une nouvelle station spécifique aux eaux urbaines, ont fait l'objet d'une étude d'impact avec évaluation des incidences au titre de NATURA 2000.

Cette évaluation des incidences a conclu à l'absence d'incidences négatives de ce projet sur les objectifs de conservation du site NATURA 2000 « l'Adour » en phase travaux et à une amélioration des conditions de rejets en fonctionnement.

6 CONCLUSION

Il convient de considérer que :

- ✓ Les terrains sur lesquels se trouve le site des Ets CASTAING & Fils ne sont pas inclus dans le périmètre du site NATURA 2000 « l'Adour » ;
- ✓ Aucun habitat ou espèce d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation de du site NATURA 2000 « l'Adour » n'est présent sur le site industriel ;
- ✓ Le mode d'exploitation des Ets CASTAING & Fils ne génère pas de rejets liquides directement dans le réseau hydrographique environnant ;
- ✓ Les seuls effets du site des Ets CASTAING & Fils de Saint-Sever concernant le site NATURA 2000 « l'Adour » seraient liés au rejet d'eaux traitées par la STEP communale dans l'Adour, et au risque de pollution indirecte via les eaux souterraines (infiltration). Or les dispositions prises (travaux sur la STEP de Saint-Sever prenant en compte l'acceptabilité des effluents de l'établissement, projet d'infiltration uniquement des eaux pluviales du site, et mesures évitant le risque de pollution chronique et réduisant l'impact d'une pollution accidentelle) permettent non seulement de limiter les impacts sur le milieu naturel mais encore d'améliorer la situation actuelle, comme le conclut l'étude récente réalisée pour cette installation communale. Les espèces et habitats d'intérêt communautaires ne seront ainsi pas affectés négativement.

Aussi ;

Compte tenu de ces éléments, on peut conclure que l'exploitation du site des Ets CASTAING & Fils ne remet pas en cause l'état de conservation des espèces et habitats d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation du site NATURA 2000 « l'Adour ».

La procédure d'évaluation des incidences au titre de NATURA 2000 ne sera donc pas poursuivie.

7 METHODES UTILISEES

Cette évaluation des incidences a été réalisée à partir de nos inventaires de terrain et des documents ou des consultations des sites Internet suivants :

- ✓ le DOcument d'OBjectifs (DOCOB) du site NATURA 2000 « l'Adour » ;
- ✓ les « cahiers d'habitats » et « cahiers d'espèces » NATURA 2000 ;
- ✓ la 1^{ère} partie « Demande d'Autorisation » et de la 2^{ème} partie « Etude d'impact » du présent DDAE ;
- ✓ le site internet de la DREAL Aquitaine ;
- ✓ le Code de l'Environnement ;
- ✓ la circulaire du 15 avril 2010 relative à l'évaluation des incidences NATURA 2000 ;
- ✓ le décret n°2010-365 du 9 avril 2010 relatif à l'évaluation des incidences NATURA 2000.